

## REGLEMENT DU CONCOURS « SOUTENEZ VOTRE EQUIPE AVEC OPONEO »

### I. REGLES GENERALES

1. Les présentes dispositions constituent les Règles de la vente promotionnelle offerte à nos clients sous le nom « Soutenez votre équipe avec OPONEO » (ci-après « le Concours »).
2. Le Concours est organisé par OPONEO.PL S.A., une Société dont le siège est à Bydgoszcz, ul. Podlesna 17, Pologne, enregistrée au Registre des Entrepreneurs du National Court Register polonais tenu par le Tribunal de District de Bydgoszcz, XIII Business Division du National Court Register polonais sous le numéro KRS 0000275601, ayant un capital social de PLN 13.936.000, TIN : 9532457650, Regon : 09314984700000, propriétaire du portail web [www.oponeo.fr](http://www.oponeo.fr), ci-après désigné « l'Organisateur du Concours ».
3. Ce Concours porte sur les produits proposés sur le portail web [www.oponeo.fr](http://www.oponeo.fr) (ci-après la « Boutique on-line ») et détaillés sous le § II.1. ci-après.
4. La durée du Concours sera du 15.06.2016 jusqu'au 10.07.2016 compris.
5. Un Participant au Concours qui a acquis un jeu complet de pneus (c-a-d- 4 pneus) conformément aux Règles du Concours, et adresse à l'Organisateur du Concours son avis concernant les pneus ainsi acquis, se verra attribuer un prix si son avis est jugé faire partie des commentaires les plus intéressants.
6. Les prix proposés dans ce Concours sont les suivants :
  - a) Premier prix : 1 Playstation 4 et le jeu FIFA 2016
  - b) Cinq prix suivants : un ballon de football EURO 2016 Officiel
7. L'achat d'un jeu de 4 pneus par un client sur la Boutique On-line lui ouvrira le droit de participer à ce Concours dans les termes du présent Règlement, et permettra à ce Participant de soumettre un (1) avis ; si ce Participant a acquis plusieurs jeux de 4 pneus, il pourra soumettre autant d'avis au titre de ce Concours que le nombre de jeux de pneus acquis dans ce contexte.
8. L'Organisateur du Concours aura le droit de disqualifier du Concours tout Participant qui :
  - a) soumettrait un avis contraire au Règlement de ce Concours ;
  - b) ne respecterait pas les dispositions prévues au présent Règlement.
  - c) soumettrait un avis qui inclurait des commentaires vulgaires, excessifs, discriminatoires, antireligieux, ou contraires d'une quelconque façon à la loi ou à ce Règlement.

### II. PARTICIPATION AU CONCOURS

1. Toute personne physique légalement capable et toute personne morale, ou organisation sans personnalité morale mais ayant une capacité légale, peut participer à ce Concours (ci-après le « Participant ») si elle acquiert sur la Boutique On-line, pendant la période définie au § I.4 ci-dessus, un jeu complet de pneus (4 pneus) de l'une des marques premium ci-après : Bridgestone, Continental, Dunlop, Goodyear, Michelin, Nokian, Pirelli, Yokohama (ci-après les « Produits Promotionnels »).
2. La participation à ce Concours est volontaire, au choix du client.
3. Pour participer à ce Concours, le Participant doit :
  - a) acquérir au minimum un jeu complet de 4 pneus parmi les Produits Promotionnels tels que proposés sur la Boutique On-line pendant la période fixée au § I.4,
  - b) compléter la fiche d'inscription accessible sur le site web de la Boutique On-line proposant ce Concours à l'adresse [www.oponeo.fr](http://www.oponeo.fr), et l'adresser, avec l'avis du Participant sur les Produits Promotionnels ainsi acquis, dans les 7 jours suivants la fin de la période définie au § 1.4 ci-dessus.

La date à laquelle l'Organisateur du Concours recevra la fiche de participation et l'avis émis par le Participant, telle qu'enregistrée par le système informatique de ce dernier, prévaudra pour déterminer si le délai de soumission de cet avis a été respecté ou non.

4. L'avis du Participant devra comporter un minimum de quinze (15) mots.
5. Les employés de l'Organisateur du Concours ou de l'une de ses filiales, ainsi que leurs époux, ascendants, descendants et progéniture ne sont pas autorisés à participer à ce Concours. Si l'un des gagnants s'avère être l'une des personnes ainsi indiquées, ces personnes perdront leur droit à recevoir un prix.
6. En s'inscrivant à ce Concours, le Participant accepte que soit publié son avis sur le site web de la Boutique On-line.
7. Le Participant consent également à ce que son identité (c'est-à-dire ses nom et prénoms), soit publiée avec l'avis qu'il aura soumis, si il est désigné comme l'un des Gagnants du Concours.
8. Si un Participant décidait d'exercer son droit de retrait pour annuler son achat de Produits Promotionnels, ce Participant renoncerait ainsi à son droit de participer à ce Concours, et sera exclu de ce dernier.

### **III. PRIX OFFERTS DANS CE CONCOURS**

1. Le premier prix de ce Concours sera une Playstation 4 et le jeu FIFA 2016, dont la valeur totale brute est de 400 € brut environ. Il n'y aura qu'un seul premier prix. Il ne pourra pas être échangé ou réglé en numéraire à la demande du Gagnant.
2. Les prix complémentaires de ce Concours sont des ballons Officiels EURO 2016, dont la valeur unitaire est de 100 € bruts environ chacun. Il y aura 5 prix complémentaires offerts dans ce Concours. Ils ne pourront pas être échangés ou réglés en numéraire à la demande des Gagnants.

### **IV. DATES LIMITES**

1. L'acquisition des Produits Promotionnels dans le délai prévu au § I.4 donne le droit aux Participants de participer uniquement au présent Concours, pour lequel l'acquisition des Produits Promotionnels a été faite.
2. Les avis qui comporteront les commentaires les plus intéressants seront sélectionnés parmi l'ensemble des avis reçus conformément au présent Règlement, et les Gagnants du Concours seront choisis au siège social de l'Organisateur du Concours dans les 14 jours suivants la date de clôture du délai de soumission des avis. Le Premier Prix sera attribué au Participant dont l'avis aura obtenu la meilleure note telle qu'attribuée par l'Organisateur de Concours, et les prix complémentaires seront attribués aux 5 Participants dont les avis auront reçus les 5 meilleures notes suivantes. Les Gagnants du Concours seront annoncés sur le site web de la Boutique On-line dans le délai sus-indiqué.
3. Les Gagnants se verront notifier les résultats par courriel dans les 2 jours ouvrables suivants la date d'expiration du délai prévu au point 2 ci-dessus, à l'adresse email qu'ils auront indiquée sur leur fiche d'inscription.
4. Dans les 14 jours suivants la réception par les Gagnants de l'email de l'Organisateur de Concours sus-évoqué, les Gagnants devront adresser à ce dernier par email la confirmation de l'adresse à laquelle leur prix devra être envoyé. Les prix leur seront ensuite expédiés par courrier spécial aux frais de l'Organisateur de Concours dans les 14 jours suivants la réception de ces adresses. Si cette confirmation d'adresse n'était pas adressée à l'Organisateur de Concours dans le délai susdit, le

Gagnant concerné perdra alors ses droits sur le prix qui lui avait été réservé, et ce dernier sera remis à la disposition de l'Organisateur de Concours, qui pourra alors désigner comme Gagnant un autre Participant dont l'avis aura obtenu la meilleure note parmi les avis n'ayant pas encore reçu un prix.

## **V. DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles fournies par le Participant seront traitées par l'Organisateur de Concours, en tant que contrôleur de données, pour les besoins du Concours. La fourniture de données personnelles par les Participants sera volontaire, mais nécessaire pour pouvoir participer au Concours. Chaque Participant aura un droit d'accès au contenu de ses données personnelles et pourra les corriger si nécessaire. Lesdites données personnelles seront traitées conformément aux dispositions prévues par La loi polonaise du 29 août 1997 sur la Protection des Données Personnelles.

## **VI. DISPOSITIONS FINALES**

1. En s'inscrivant à ce Concours, les Participants acceptent le présent Règlement.
2. Toute réclamation par un Participant pourra être adressée à l'Organisateur du Concours jusqu'au 31 août 2016 au plus tard, par email, avec comme objet « PROMOTION » à l'adresse : « promotion@oponeo.com ».
3. L'organisateur de Concours conserve le droit de modifier les dispositions du présent Règlement sans que de telles modifications ne portent atteinte aux droits déjà acquis par les Participants au regard des dispositions qui précèdent.
4. Le présent Règlement du Concours est tenu à disposition au siège social de l'Organisateur du Concours, et pourra être téléchargé gratuitement sous forme électronique à partir du site de la Boutique On-line sur l'équipement informatique de l'utilisateur, en format PDF.
5. Ce Règlement du Concours sera régi et interprété conformément au droit polonais, sous réserve de toute autre disposition d'ordre public applicable à certains Participants au regard de leur propre législation relative aux droits des consommateurs.